

//VIDÉO-PROTECTION

## LA VIDÉO-PROTECTION

Opérationnel depuis janvier 2017, le dispositif de vidéo-protection installé en ville fait preuve d'efficacité. Quelques mois après la mise en place des caméras de vidéo-protection à certains endroits stratégiques, ce système qui a permis la résolution de plusieurs affaires.



En instaurant un système de vidéo-protection, la municipalité poursuit ses objectifs que sont la sécurisation des personnes et des biens et la protection des bâtiments et installations publics.

Un travail a été mené en collaboration avec la Police municipale, la Police nationale, les chefs d'établissements scolaires et les élus pour identifier les zones prioritaires à équiper. Sur cette base, un plan d'implantation des caméras a été proposé. La Ville a fait le choix de la vidéo-protection, à la différence de la vidéo-surveillance qui sous-entend que des personnes observent des écrans **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**. La vidéo-protection est un système qui enregistre les images pour pouvoir les visionner a posteriori, uniquement en cas de délit constaté. **Ces images seront strictement confidentielles**. Bien évidemment, à tout moment, en cas de besoin, les services de police peuvent accéder en direct aux zones surveillées.

Ce dispositif est un outil supplémentaire qui facilite le travail des services de police et de justice. Il est important de souligner que le système ne remplace pas le travail des agents et leur présence sur le terrain.

—// DANS CETTE RUBRIQUE

**La Police municipale**

---

**Les objets trouvés**

---

**Opération tranquillité vacances**

---

**Déclarer son chien de catégorie 1 ou 2**

---

**La Police nationale**

---

[// ALLER PLUS LOIN //](#)

Fontainebleau

